



**SNUipp-FSU 23**

**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE**  
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC  
Section de la CREUSE

-----  
542 - Maison des Associations et des Syndicats  
Immeuble de Braconne  
23000 - GUERET  
Téléphone : 05 55 41 04 81  
E-mail : [snu23@snuipp.fr](mailto:snu23@snuipp.fr)

Guéret, le 19 mars 2012

à  
Monsieur le Directeur Académique  
Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

**Objet : Affectation des élèves de CM2 en 6ème par AFFELNET**

Monsieur le Directeur Académique,

Les directeurs-trices d'école viennent de recevoir l'information selon laquelle l'affectation des élèves de CM2 dans les collèges se ferait désormais par l'application AFFELNET à partir des éléments renseignés dans le fichier Base-Élèves.

Ce nouveau dispositif provoquerait une augmentation notable de la charge de travail des directeurs-trices d'école. Ces saisies étaient auparavant réalisées par des personnels de l'administration. Jusqu'à présent les directeurs-trices effectuaient une tâche de transmission des fiches de renseignements remplies par les familles. Tâche qui se révèle beaucoup plus lourde par l'obligation d'utiliser cette nouvelle application, puisqu'il faudra désormais y retranscrire les renseignements fournis par chaque famille. Nous vous rappelons que sur le dossier de *la direction et du fonctionnement de l'école*, le Recteur et vous-même avez pris des engagements, engagements qui n'ont pas été suivis d'effets. Vous comprendrez que dans ce contexte, les personnels directeurs-trices n'ont pas à suppléer aux postes administratifs qui ont été supprimés...

D'autre part, il nous semble qu'une telle manipulation qui consiste à transférer les données inscrites dans Base-Élèves sur la Base 2nd degré ne peut se faire sans une information aux familles. Il s'agit ici d'utilisation de données personnelles et vous demandez aux personnels de prendre la lourde responsabilité de les transmettre sans même en informer les familles. Le fichier Base-Élèves, même après des modifications obtenues par les syndicats, la LDH et les associations de parents d'élèves, représente toujours à nos yeux une menace pour les libertés publiques et nous en demandons toujours son retrait.

Enfin, il nous semble que, dans la volonté affichée par Monsieur le Ministre de « reconquête du mois de juin », envisager de préparer les affectations et donc le passage en sixième des élèves de CM2 dès le mois de mars poursuit une logique bien étrangère à l'ambition affichée.

Pour toutes ces raisons, nous appelons nos collègues à ne pas assurer cette tâche dans les conditions proposées tant que des garanties n'ont pas été apportées en terme de moyens pour les personnels, de cohérence pédagogique et de transparence envers les familles.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur Académique, nos salutations respectueuses.

Le Secrétaire départemental

Fabrice COUÉGNAS